

# Feuille officielle du district de La Neuveville

No 32 - Vendredi 5 septembre 2014



Nods



Commune mixte  
de Plateau de Diesse



La Neuveville



## Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

### ECOLE PRIMAIRE DE LA NEUVEVILLE RAMASSAGE DU PAPIER

Le jeudi 18 septembre

Nous vous prions de confectionner des paquets solidement ficelés et de les déposer devant votre maison, comme pour les poubelles.

Les élèves ne sont pas autorisés à pénétrer dans les maisons ou les jardins, même sur demande.

Par ordre de l'entreprise de recyclage, **les cartons, sacs en papier et emballages plastiques sont proscrits**. Ils seront donc laissés sur place, même s'ils contiennent des journaux.

Etant donné que des enfants manipuleront vos paquets de journaux, nous vous serions reconnaissants, de ne mettre à leur portée que du matériel adapté à leur âge.

Pour des raisons pratiques, le papier déposé après 8 h 30 ne pourra plus être ramassé.

Les automobilistes peuvent décharger leurs paquets directement dans les conteneurs situés à la déchetterie.

En cas de problème lors du ramassage, s'adresser au numéro de téléphone suivant 079 698 66 91.

Le ramassage sera effectué à Chavannes le même jour.

Merci de votre collaboration.

LA DIRECTION

### MOBILITY EST DISPONIBLE À LA NEUVEVILLE

Comme vous le savez certainement un véhicule Mobility est disponible pour la population, à La Neuveville !

Mobility est un service de partage de voitures (Car-sharing) performant dans toute la Suisse. Ce concept s'adresse aux personnes désirant utiliser un véhicule pour se déplacer dans une région définie sur une courte durée pour des raisons professionnelles ou privées. La tarification comprend le nombre de kilomètres effectués ainsi que la durée d'utilisation du véhicule.

Les abonnés de ce service de partage de voiture ont la possibilité dès maintenant de réserver la voiture mise à disposition à La Neuveville. Mobility offre aux utilisateurs de La Neuveville un véhicule confortable de type Renault Mégane.

Pour pouvoir disposer de cette offre étendue sur toute la Suisse, il est indispensable de s'abonner par téléphone au 0848 824 812 ou sur le site internet [www.mobility.ch](http://www.mobility.ch).

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez également vous adresser à l'administration communale de la Neuveville au 032 752 10 80

Commune de La Neuveville

Police cantonale à La Neuveville  
032 346 88 81

### Avis de construction

Requérant/e : CAPSA Camille Piquerez SA, Oeuchettes 5, 2520 La Neuveville

Emplacement : Parcelles no 1561 et 471, aux lieux-dits ch. des Oeuchettes et ch. des Mornets, commune de La Neuveville

Projet : Démolition de l'usine sine 8 sur parcelle no 1561 et du transformateur électrique sur parcelle no 61

Zone : PQ « Les Oeuchettes »

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 5 octobre 2014 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 5 septembre 2014

Le préfet : J.-Ph. Marti

### Avis de construction

Requérant : M. Didier Falco, chemin des Bleuets 6, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : Carnal et Fils SA, Le Parlet 2, 2516 Lamboing.

Projet : Remplacement de la toiture existante (ardoise) par une nouvelle toiture en tuiles en terre cuite de couleur brune, au chemin des Bleuets 6, sur la parcelle no 928, ban de La Neuveville.

Zone : H2.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 5 septembre 2014 au 6 octobre 2014. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 5 septembre 2014

Services techniques de La Neuveville

### NOCTAMBUS ET MOONLINER

La Commune participe financièrement aux services de bus Noctambus et Moonliner. Ceux-ci permettent aux noctambules de rentrer, chaque weekend, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants:

- **Noctambus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00

- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Ces deux services sont payants ! Il vous est possible d'obtenir des billets directement dans le bus.



### RESTRICTIONS À LA CIRCULATION DURANT LA FÊTE DU VIN 2014 12, 13 ET 14 SEPTEMBRE

Pour permettre les installations nécessaires, les places et rues suivantes seront fermées à la circulation et au stationnement.

Périodes :

Du lundi 8 au lundi 15 septembre 2014 au soir, les rues Beauregard, de l'Hôpital, du Collège et du Port seront fermées à la circulation ainsi que les places de La Liberté et du Marché.

Durant la manifestation, la Grand-Rue, les rues Beauregard, de l'Hôpital, du Collège ainsi que les places de La Liberté et du Marché seront interdites à la circulation.

Comme l'année dernière, un sens de circulation sera mis en place avec une signalisation adéquate, afin d'améliorer la sécurité du trafic et des participants à la fête. Nous invitons les usagers de la route à se référer à la déviation.

**Nous remercions la population de bien vouloir se conformer à la signalisation.**

#### Cortèges

##### Cortège des enfants

Départ : devant la poste - samedi 13 septembre 2014 à 15.15 h.

Poste - Rue de la Gare - Grand-Rue - rue Beauregard - rue de l'Hôpital - rue du Collège et Grand-Rue.

##### Cortège de la Fête du Vin

Départ : ch. des Prés-Guëtins - dimanche 14 septembre 2014 à 14.30 h

1<sup>ère</sup> boucle : ch. des Prés-Guëtins - rue du Faubourg - rue du Tempé - Grand-Rue (direction Est) - av. des Collonges - Pl. de La Gare.

2<sup>ème</sup> boucle : Pl. de La Gare - pl. du Marché - rue du Port - Grand-Rue (direction Est) - av. des Collonges - pl. de La Gare.

*La réouverture de la Grand-Rue est prévue le dimanche 14 septembre 2014 à 23h00*

Un grand merci à toutes et à tous pour votre collaboration et votre compréhension.

Police administrative

### Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appels d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants



# Commune mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch

## HORAIRES TÉLÉPHONE & GUICHET

La permanence téléphonique est assurée du :  
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jedi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

*Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous*

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse  
La Chaîne 2 - 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2014, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Me et Je	01.01.2014	02.01.2014	Nouvel-An
Ve et Lu	18.04.2014	21.04.2014	Pâques
Jedi	29.05.2014	—	Ascension
Lundi	09.06.2014	—	Pentecôte
Lundi	21.07.2014	03.08.2014	Vacances estivales
Lundi	22.12.2014	04.01.2015	Vacances de Noël

## HORAIRES DES DÉCHETTERIES DIESSÉ / PRÊLES

Lieu	Lundi	Mercredi	Samedi
Diesse	11h00 - 12h00	16h00 - 17h00	10h00 - 11h30
Prêles	11h00 - 12h00	17h00 - 18h00	10h00 - 11h00

### Points de collecte des déchets verts Lamboing/Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

## FÊTE VILLAGEOISE 2015

Suite à la soirée d'information du 18 août dernier, il a été possible de constituer un comité, mais celui-ci n'est toutefois pas encore au complet.

Aussi recherchons-nous encore quelques personnes de bonne volonté intéressées à s'investir pour que cette fête villageoise à Prêles en 2015 soit une belle réussite.

Dans le cas où vous seriez prêt à vous investir dans ce comité, ou pour tout complément d'information, veuillez contacter l'Administration communale au 032 315 70 70 ou par courriel à : info@leplateaudediesse.ch.

D'ores et déjà, nous vous remercions de votre engagement pour la commune.

Le Conseil communal

## GARDIENNAGE À LA NOIRE COMBE (Bergerie du Haut)

Pour le week-end des 6 et 7 septembre 2014, le gardiennage sera assuré par Mmes Rigoli et Courbat.

Le Comité

## COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSÉ AUX AYANTS DROIT DE VOTE EN MATIÈRE COMMUNALE

### CONVOCATION

à l'Assemblée communale  
du 18 septembre 2014  
à 20 h 00, à la Salle du Battoir à Diesse

### Ordre du jour

1. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF. 360'000 pour la remise à niveau des infrastructures d'eau potable de Lamboing

- Présentation du dossier
- Approbation du crédit d'engagement de CHF. 360'000 pour la remise à niveau des infrastructures d'eau potable de Lamboing

2. Informations du Conseil communal

3. Divers et imprévus

### Informations :

Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit de vote en matière communale.

Prêles, le 15 août 2014

## NUIT DES ÉTOILES ET DES PLANÈTES À LA BERGERIE DU HAUT

Cette manifestation aura lieu le vendredi 5 septembre dès 21h00. Un télescope puissant sera mis à disposition et il sera possible de se restaurer.

Cette soirée n'aura pas lieu en cas de mauvais temps, aussi renseignez-vous en appelant vendredi après-midi le 1600 (rubriques Berne/Manifestations publiques).

Le Comité

## PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSÉ, LAMBOING ET PRÊLES EN 2014

### Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h15 et 12h00

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : Place de parc près du restaurant du Cheval-Blanc, entre 14h30 et 15h30

Samedi 6 septembre, Samedi 20 septembre, Samedi 4 octobre, Samedi 18 octobre, Lundi 3 novembre, Samedi 15 novembre, Samedi 29 novembre, Samedi 13 décembre.

L'administration communale

## SYNDICAT D'AMÉLIORATION FONCIÈRES DU PLATEAU DE DIESSÉ (SAF)

### Informations importantes :

Des travaux sur les drainages sont prévus en automne 2014 ou au printemps 2015.

Veuillez vous annoncer à Laurent Schwab (079 514 42 93) si des travaux doivent être entrepris sur vos parcelles.

Le comité du SAF

## FOIRE DE DIESSÉ ESPACE RESTAURATION

LUNDI 27 OCTOBRE 2014  
SALLE DU BATTOIR DE DIESSÉ

Dans le cadre de la foire de Diesse, nous recherchons une société pour animer l'espace Restauration au battoir de Diesse toute la journée. Nous désirons un engagement dans la durée.

La location de la salle et l'établissement du permis d'exploitation et de débit, sont à la charge de la société.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter M. Patrick Lefort au 079 385 38 46.

Pour rester à l'écoute de nos manifestations :  
<http://gaddiesse.wix.com/accueil#>

<https://www.facebook.com/GroupeAnimationDiesse>

## VENTE DE BOIS DE FEU

Les personnes intéressées par l'achat de bois de feu peuvent s'annoncer directement au forestier de triage, M. Ph. Mottet, tél. 079 631 46 87.  
Prix du stère de quartelage, hêtre, Fr. 80.00.

Administration communale



Le GAD vous propose

## DECORATION DE CUPCAKES

Atelier animé par le royaume Melazic

SAMEDI 6 SEPTEMBRE 2014

DE 9H30 À 11H30

SALLE PAROISSIALE DE DIESSÉ

N'hésitez plus et inscrivez-vous pour passer du bon temps à décorer et vous amuser en faisant de la pâtisserie. Étonnez vos amis avec des cupcakes tout à fait originaux. Matériel à disposition !!!!

Prix : adulte 30 CHF

Enfants : 15 CHF

Renseignements :  
078 732 48 16 / gad.diesse@gmail.com

### Pré-inscriptions obligatoires\*

Nom, Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Nombre de personnes : .....

A renvoyer à :  
Séverine Gianella, Route de Nods / 2517 Diesse  
Ou par mail : gad.diesse@gmail.com



# Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30  
Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

## Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

**SEPTEMBRE**  
**Samedi 6**  
**Lundi 8**

**de 9 h 30 à 11 h 30**

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE



## RACLETTE SOUS LES ETOILES

Vendredi 5 septembre au télésiège de Nods

A partir de 19h

Histoires racontées par Gersandre autour d'un feu

## STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 6 septembre de 09.45 à 10.45 h sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.



## Nouvelles de l'administration

### Fonds de loterie contributions 2015-2018 pour la préservation des monuments historiques

Pour la période 2015-2018, le Conseil-exécutif bernois propose au Grand Conseil d'allouer quelque 22,8 millions de francs de contributions prélevées sur le Fonds de loterie en faveur de la protection et la conservation de monuments historiques d'importance nationale dans le canton de Berne. Comme par le passé, ces subventions vont aux travaux réalisés aux châteaux de Holligen, de Hünegg, de Jegenstorf, de Landshut, de Laupen, d'Oberhofen, de Spiez, de Schwarzenbourg et de Thunstetten ainsi qu'au « Rebhaus » de Vingras, à la maison dite d'Aarberg, à Gléresse, au domaine von Rütté, à Sutz, et à la cathédrale de Berne.

Les châteaux de Berthoud, de Thoune et de Wyl, ainsi que le musée de la vigne du Fornel, à Gléresse, et le musée paysan Althuus, à Gurbrü, ont également déposé une demande de contributions périodiques ou vont le faire prochainement.

### Crédit 2015-2016 pour l'exploitation du vote électronique pour les Suisses de l'étranger

Le Conseil-exécutif du canton de Berne propose au Grand Conseil d'allouer, pour 2015 et 2016, un crédit de quelque 748 000 francs pour couvrir les coûts d'exploitation du vote électronique pour les Suisses et Suissesses de l'étranger. Depuis juin 2012, les Bernois et Bernoises résidant à l'étranger peuvent voter par Internet (vote électronique) lors des votations fédérales et cantonales. Cette possibilité a été mise à profit lors de neuf votations depuis lors. Le vote électronique pour les élections devrait quant à lui être introduit à l'occasion des élections du Conseil national et du Conseil des Etats de 2015.



## Canton de Berne

### LES PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES A L'AVS ET A L'AI

**1. Que sont les prestations complémentaires?**  
Les prestations complémentaires (PC) couvrent les besoins vitaux des bénéficiaires des prestations de l'AVS/AI, dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies. Les PC ne sont **pas des prestations d'assistance**.

**2. Qui a droit aux prestations complémentaires ?**  
Ont droit aux PC les personnes qui remplissent les **conditions personnelles et économiques requises**.

Les **conditions personnelles** sont remplies lorsque les personnes

- touchent une **rente AVS ou AI, une allocation pour impotent ou des indemnités journalières AI** d'une durée de six mois au moins (certaines personnes, qui ne peuvent toucher de rente AVS/AI uniquement à cause d'une durée de cotisations insuffisante, ont tout de même droit aux PC) **et**
- **sont de nationalité suisse ou ressortissantes d'un Etat membre de l'UE ou de l'AELE ou**
- **de nationalité étrangère** et résident en Suisse de manière ininterrompue depuis au moins 10 ans (pour les personnes de certains pays, ce délai peut être réduit à cinq ans; l'agence compétente fournit volontiers de plus amples informations) **ou**
- **sont réfugiées ou apatrides** et séjournent en Suisse de manière ininterrompue depuis au moins 5 ans.

Les **conditions économiques** sont remplies lorsque **les revenus sont inférieurs aux dépenses**. Sur ce point, la loi fédérale sur les prestations complémentaires fixe quels revenus sont pris en compte et quelles dépenses peuvent être acceptées.

**3. Comment les prestations complémentaires sont-elles calculées ?**

Pour déterminer le montant des prestations complémentaires, on calcule la différence entre les dépenses reconnues, comme les besoins vitaux et le loyer (ou frais de home pour les pensionnaires de home), les primes de caisse-maladie, etc. et les revenus déterminants. Le revenu déterminant comprend non seulement tous les revenus des rentes (rentes AVS/AI incluses) et autres revenus, mais encore la fortune après déduction des dettes.

**4. Quels frais de maladie et d'invalidité peuvent-ils être remboursés ?**

Les PC remboursent sous certaines conditions les frais dentaires, les régimes alimentaires, les frais de transport pour raison médicale, les moyens auxiliaires, les franchises ainsi que les frais de soins, si ceux-ci sont prodigués à domicile ou dans des structures de jour.

Les frais de maladie et d'invalidité doivent être justifiés séparément. Pour faire valoir le droit au remboursement de ces frais, il est nécessaire de présenter à l'agence AVS du lieu de domicile les factures originales dans les 15 mois à compter de la date de la facture.

**5. Pas de prestations sans demande !**

Une demande de PC doit être déposée auprès de **l'agence AVS du lieu de domicile** à l'aide du **formulaire officiel**, accompagné de tous les justificatifs. Quiconque demande des PC doit fournir tous les renseignements nécessaires, véridiques, sur l'état des revenus et de la fortune en présentant les documents et les justificatifs requis. Quiconque obtient ou essaie d'obtenir des PC pour soi ou pour autrui en communiquant des données contraires à la vérité, voire incomplètes de manière illicite, est punissable. En outre, les PC touchées indûment doivent être restituées.

**6. Signaler immédiatement les modifications !**

Les bénéficiaires de prestations complémentaires ou leurs représentant-e-s doivent informer **immédiatement et sans attendre d'y être invité** l'agence AVS de leur domicile de toute modification des conditions personnelles (p. ex. changement d'état civil ou de domicile) et économiques (p. ex. début d'une activité professionnelle ou perception d'un héritage). Cette obligation de notification s'étend également aux modifications touchant les membres de la famille concernées par les PC de la personne bénéficiaire. Le non-respect de l'obligation de notification a pour conséquence l'obligation de remboursement des prestations complémentaires concernées indûment perçues!

**7. Informations**

www.akbern.ch ou auprès des agences AVS, qui donnent gratuitement des renseignements et fournissent les formulaires et mémentos officiels.

Caisse de compensation du canton de Berne

